



# Vers une pratique intégrant la question du temps. La transformation de la Bastide, Bordeaux

Phuoc Van Anh Nguyen

## ► To cite this version:

Phuoc Van Anh Nguyen. Vers une pratique intégrant la question du temps. La transformation de la Bastide, Bordeaux. Encyclo. Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés ED 624, 2022, 12, pp.83-103. hal-03986141

**HAL Id: hal-03986141**

**<https://hal.science/hal-03986141>**

Submitted on 13 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**PHUOC VAN ANH NGUYEN\***

**VERS UNE PRATIQUE INTÉGRANT LA QUESTION DU TEMPS :  
LA TRANSFORMATION DE LA BASTIDE, BORDEAUX**

Le temps a plusieurs dimensions, le temps a une épaisseur<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, chaque discipline dispose de sa propre manière d'aborder « le temps » dans la construction du territoire. Dans notre société moderne où les préoccupations temporelles sont omniprésentes, le temps pourra devenir non seulement une nouvelle expression, mais aussi un langage commun, qui peut rassembler de nombreux acteurs concernés. À cet égard, Gilles A. Tiberghien<sup>2</sup> souligne « que toutes ces disciplines ont en commun, ce qui en un sens leur permet de communiquer, c'est qu'elles débouchent toutes sur une même chose, la constitution d'espace-temps ». Il nous apparaît qu'il existe dans ce questionnement l'idée que le temps est indissociable de l'espace. Il s'agit d'une préoccupation commune des différents acteurs du territoire qui agissent dans un monde de plus en plus complexe et incertain. Appréhender le temps, c'est appréhender l'avenir. Les allers-retours entre les interventions pragmatiques et la réflexion théorique permettent simultanément une cristallisation des nouvelles façons d'aborder la ville en constante mutation.

Pourtant, les catégories de temps et de temporalité sont nombreuses. Comment la démarche de projet peut régénérer une pensée globale et partagée ? Cette recherche veut montrer l'intérêt de mobiliser cette épaisseur du temps comme outil pour nouer des dialogues entre les acteurs politiques, les partenaires socio-économiques, les experts, tout en dégagant des enjeux de développement local, de gestion de l'environnement et de préservation du cadre de vie.

D'abord, l'article évoque rapidement l'état de connaissance sur la question émergente. Ensuite, la stratification des études de cas, Braza et Bastide Niel, met en perspective la réalité du territoire et les stratégies employées à l'échelle territoriale et architecturale. Au-delà de l'appréhension des différents rapports entre urbaniste et paysagiste, entre l'homme et son environnement, nous tentons de démontrer que

---

\* Laboratoire Environnements numériques, Cultures Architecturales et Urbaines (EVCAU) de l'École nationale supérieure d'architecture Paris Val-de-Seine.

<sup>1</sup> BACHELARD (1936), p. 105-107.

<sup>2</sup> TIBERGHIE (2020), p. 183.

le temps est aujourd'hui un facteur déterminant du mécanisme de transformation des territoires.

## **La projection du temps dans la démarche urbanistique**

### *Question du temps dans la réflexion pluridisciplinaire*

Répondre à la problématique ci-dessus nécessite un effort de clarification de la question du temps au cœur de la revendication du « droit à la ville ». Ce concept, décrit par le philosophe et sociologue français Henri Lefebvre dans son ouvrage au même nom, publié en 1968, nous rappelle que le phénomène urbain est une transformation majeure et considérable et qu'il est important de synchroniser la société urbaine à son espace reconfiguré<sup>3</sup>. Selon l'auteur, l'émergence d'une réalité nouvelle, celle de l'urbain, permet de « s'approprie[r] des morceaux de ville et produit en même temps que certains rapports sociaux, son espace et son temps »<sup>4</sup>. La critique de l'urbanisme qu'il développe dans les années 1960-1980<sup>5</sup> met en lumière l'éclatement et l'accélération des temps quotidiens, ainsi que le rapport entre le temps de la société et de la nature, en réappropriant l'espace spatio-temporel de la ville<sup>6</sup>. Ces idées sont aussi développées dans les ouvrages de plusieurs chercheurs comme Beroutchachvili et Bertrand (1978), Grossin (1996), Ascher (1997), Bonfiglioli (1997), Gwiazdzinski (2003), Royoux (2007), Boulin (2008), Rosa (2013), etc.

En outre, les préoccupations temporelles font parties des mutations de la société. Elles se traduisent dans les mouvements du *slow* (*Slow Food*, *Cittàslow*) et de l'accélération des temps, qui est accentuée par le développement des technologies. Nous ne pouvons donc pas nier le rôle primordial de la reconnaissance de la multiplicité des temps sociaux dans la reconfiguration spatiale et dans la transformation des modes de vie. Cette clé d'entrée ouvre plus largement sur la mutation des termes comme : « chrono-urbanisme »<sup>7</sup>, « ville malléable »<sup>8</sup>,

<sup>3</sup> Le droit à la ville est un « droit à la vie urbaine, à la centralité renouvelée, aux lieux de rencontres et d'échanges, aux rythmes de vie et emplois du temps permettant l'usage plein et entier de ces moments et lieux » : LEFEBVRE (1972), p. 146.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 9.

<sup>5</sup> Ses ouvrages : *La révolution urbaine* (1970), *Le droit à la ville* (1968), *La production de l'espace* (1972), *Critique de la vie quotidienne* (1947, 1961, 1981).

<sup>6</sup> « (L'urbain) est un champ de rapports comprenant notamment le rapport du temps (ou des temps ; rythmes cycliques et durées linéaires) avec l'espace » : LEFEBVRE (1968), p. 79.

<sup>7</sup> ASCHER (1997), p. 113-121.

<sup>8</sup> GWIAZDZINSKI (2013a), p. 205-219.

« urbanisme temporaire »<sup>9</sup>. Ces approches d'urbanisme s'intéressent à la polyrythmie de la ville pour penser autrement la conception des espaces et pour chercher à résoudre des conflits temporels issus de la discordance des temps pluriels de la vie quotidienne. L'apparition des nouveaux termes comme : synchronicité, polychronie des lieux et polyvalence séquentielle des espaces, etc. marque un tournant dans la manière de concevoir l'espace. Plusieurs collectivités françaises commencent en effet à intégrer ces questions dans leurs réflexions<sup>10</sup>. D'emblée, l'attention portée sur les rythmes sociaux préconise la valorisation de l'immédiat, tout en requestionnant le rapport entre passé, présent et futur. La naissance des approches telles que le présentisme<sup>11</sup>, l'incrémentalisme, etc. permet de remanier les démarches urbanistiques.

D'ailleurs, la question du « temps de paysage » est également un sujet à part entière. Elle devient une approche interdisciplinaire, sujet d'une des sessions du 129<sup>e</sup> congrès des Sociétés historiques et scientifiques<sup>12</sup>. On constate que durant les dernières décennies, une nouvelle culture de projet paysager s'est progressivement formée, en prenant en considération l'évolution de la nature et des enjeux environnementaux. En fait, l'essor de l'écologie et l'assimilation des qualités intrinsèques de la nature dans le paysage forgent des processus paysagers nouveaux dans la mesure où ils s'inscrivent dans une évolution perpétuelle. Dès lors, la corrélation entre le temps naturel du paysage et le temps construit des milieux urbains verse donc dans l'anthroposystème, qui se définit comme « un système interactif entre deux ensembles constitués par un (ou des) sociosystème(s) et un (ou des) écosystème(s) naturel(s) et/ou artificialisé(s) s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant avec le temps »<sup>13</sup>.

Avec la loi Paysage de 1993, la notion de paysage n'est plus limitée aux sites et aux espaces naturels protégés, mais implique un tournant vers les études pluridisciplinaires dans lesquelles les projets territoriaux sont réinterrogés. Dorénavant, une nouvelle discipline, l'urbanisme paysager, possède des réponses spécifiques à la dimension territoriale et au développement durable des villes contemporaines, favorisant la fabrication des territoires à l'échelle d'une « géographie amplifiée ». Les paysagistes sont également plus sensibles que les architectes au temps du territoire, ainsi qu'à la question du vivant.

---

<sup>9</sup> GWIAZDZINSKI (2013b), p. 3-8.

<sup>10</sup> MALLET (2013).

<sup>11</sup> HARTOG (2003).

<sup>12</sup> Congrès annuel organisé par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

<sup>13</sup> LÉVÊQUE, MUXART, ABBADIE, WEILL & VEN DER LEEUW (2003), p. 110-129.

Michel Corajoud, paysagiste, affirme : « Aujourd'hui ce qui manque peut-être dans la formation des architectes, c'est une sensibilisation à la question du vivant »<sup>14</sup>. Le travail des paysagistes sur la matière vivante marque sans doute une rupture avec les pratiques précédentes, faisant même de leur intervention par essence l'initialisation d'un processus plutôt que l'achèvement d'un projet<sup>15</sup>.

En outre, l'explosion des préoccupations concernant l'environnement, le cadre de vie et le développement donne naissance à la notion fameuse du « développement durable »<sup>16</sup>, considérée comme « une notion intrinsèquement temporelle »<sup>17</sup>. Cette liaison s'inscrit dans l'approche de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) et préconise une pensée à long terme<sup>18</sup>. Étant donné la gravité des préoccupations du futur, proche ou lointain, il importe de mettre en place une nouvelle manière de fabriquer le territoire. Il s'agit des projets urbains susceptibles d'évoluer au fil du temps et aptes à répondre aux dynamiques sociales et naturelles.

### *Le territoire à l'heure de l'incertitude*

Dès lors, les projets urbains qualifiés de « durables » proposent une vision lointaine dans laquelle la question du temps paraît primordiale dans son processus de conception. Malgré son importance, cette dimension temporelle n'est toujours pas formalisée dans les documents réglementaires et les acteurs restent donc ambigus sur cette question<sup>19</sup>. Toutefois, les principes et les attentes d'un projet urbain durable invitent également les acteurs à prendre connaissance des incertitudes manifestées au cours du temps et à s'interroger sur l'adaptabilité et sur la réversibilité du projet<sup>20</sup>, sachant que les systèmes d'acteurs eux-mêmes produisent aussi de l'instabilité. Cette « montée des incertitudes »<sup>21</sup> implique une nouvelle appréhension de l'avenir. Les

<sup>14</sup> Extrait de la conférence intitulé « Penser la ville par le paysage » de Michel CORAJOUD (2018), disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=02cJmVd6oUE&t=1083s>. Vidéo postée par Cité de l'architecture et du patrimoine [Consulté en juin 2022].

<sup>15</sup> DESVIGNE (1999), p. 60-68.

<sup>16</sup> La notion de « développement durable » est énoncée la première fois par le rapport Brundtland, ou encore nommé *Our common future*, rédigé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'organisation des Nations Unies.

<sup>17</sup> MALLET (2014), p. 13.

<sup>18</sup> LUGINBÜHL (2012), p. 383.

<sup>19</sup> MALLET & ZANETTI (2015).

<sup>20</sup> SCHERRER & VANIER (2013).

<sup>21</sup> CASTEL (2009).

deux notions de « temps » et d'« incertitude » sont à apprivoiser dans la nouvelle démarche de projet.

De manière générale, les préoccupations temporelles sont liées plus ou moins au temps long du processus du projet. Une opération s'étalant sur plusieurs années peut être confrontée à des incertitudes juridiques ou des incertitudes d'ordre institutionnelles. D'ailleurs, la dynamique des villes métropolitaines rend également imprévisibles leurs futurs. La logique de l'accélération générée par l'économie capitaliste et la révolution numérique et technologique inscrit la ville dans le temps de l'immédiat, celui des marchés financiers. Le destin de la ville est fractionné dans les mains de différents acteurs. Les élus avec leurs durées de mandats, les groupes financiers et la question du profit, les habitants et la démarche participative ; la fabrication de la ville dépend tout autant des négociations que des stratégies urbaines. En outre, à cause de la métropolisation et de la mise en concurrence des villes, ces dernières se positionnent en tant qu'acteur et s'engagent dans un jeu de séduction afin d'attirer des investisseurs. L'accumulation de la vitesse transforme la ville en un système productif qui devrait être prêt à accueillir des incertitudes et des mutations constantes.

Dans ce contexte, les planificateurs et les autres acteurs urbains sont de plus en plus sensibles aux questions émergentes, en attirant l'attention des participants sur l'ensemble des notions : la réversibilité, l'incertitude, la mutabilité, la flexibilité, etc. L'apparition accrue de ces dernières questions dans le champ de réflexion interdisciplinaire invite non seulement à reconfigurer les pratiques d'aménagement, mais sa présence est également liée à l'ambition politique de procéder différemment. Le long et le court terme sont mis en question. Face aux préoccupations du futur et au besoin de valorisation de l'immédiat, nos actions se trouvent au croisement de différents horizons d'attente, ce qui nécessite « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »<sup>22</sup>.

Le temps est un médiateur entre le conçu et le perçu. Admettre que le temps est aussi et surtout un facteur déterminant du projet ouvre donc la voie à l'appréhension de la réalité urbaine. Mais en quoi s'interroger sur le temps représente-t-il un tournant pour les disciplines ? Comment les paysagistes, architectes et urbanistes commencent-ils à se réapproprier le temps, le nouveau vecteur d'émancipation, dans leurs discours et leurs pratiques ? L'analyse de la transformation du quartier

---

<sup>22</sup> Définition de la notion du « développement durable », rapport Brundtland (1987) sur le site du ministère des Affaires étrangères.

La Bastide, Bordeaux Rive Droite, proposé dans la suite de l'article met donc en lumière ces questions.

## **Bordeaux Rive Droite, territoire au confluent des temps**

### *Rive Droite au tournant du siècle*

L'aménagement de la Rive Droite de Bordeaux est tout d'abord une reconquête tardive des interfaces urbano-portuaires depuis la fin des années 1970. Lebegue le considère comme une révélation d'une « confrontation de deux mentalités et de deux conceptions du temps »<sup>23</sup>, ce qui explique l'originalité cette transformation.

En effet, dans les années 1980, moment où se manifestent les premières intentions de transformation urbaine de la Rive Droite, on observe une évolution considérable des modalités d'action d'urbanisme. Il s'agit d'un moment constitutif de l'urbanisme moderne. La promulgation successive des lois donne un cadre pour la montée en puissance du municipalisme dans l'action aménageuse de Bordeaux<sup>24</sup>. De plus, la naissance de la notion de « projet urbain » à la fin des années 1970 favorise une vision prospective et globale et requiert comme corollaire des compétences multiples. Elle suscite « un champ d'action, pluridisciplinaire par essence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace »<sup>25</sup>. Avec une logique de long terme, nous entendons dans les méthodes de conduite de projet l'intégration des questions de valeur (valorisation de l'existant, ressources contextuelles, etc.) de thématique (commerce, transport, etc.) et d'échelle (de territoire et de temps). Ici, les préoccupations temporelles sont sous-jacentes à la vision du long terme, à l'activité de projection, aux démarches prospectives et à la capacité d'adaptation des projets en cours.

En outre, les années 1980-1990 incarnent une période charnière qui affecte la production urbaine<sup>26</sup>. Les villes rentrent rapidement dans un contexte de concurrence métropolitaine où l'accélération

---

<sup>23</sup> GODIER (2005), p. 13, n. 4.

<sup>24</sup> RATOUIS & SCHOONBAERT (2014).

<sup>25</sup> MERLIN (1993), p. 4.

<sup>26</sup> Les années 1980 connaissent le renouveau de la planification territoriale avec la remise en cause du système classique de production de la ville. La nouvelle volonté politique accompagne la naissance des projets urbains « de territoire », « de ville » et « d'agglomération ». Le passage de la ville à la métropole marque des changements profonds des logiques économiques qui suscite comme corollaire un processus d'accélération urbaine et sociale. MALLET & ZANETTI (2015) ; SCHERRER & VANIER (2013) ; CASTEL (2009).



urbaine et sociale façonne la ville néolibérale. Il s'agit d'un passage de l'urbanisme fonctionnel fondé sur les notions de progrès et de stabilité à un urbanisme mondialisé, invisible, fondé sur les valeurs inhérentes du territoire, sur la créativité et la flexibilité des projets. Le projet urbain s'étend désormais sous l'emprise de la médiatisation et entre de plain-pied dans un temps de « marketing urbain ». Ce dernier s'affirme désormais comme un vecteur du développement économique local. Ainsi, afin de rendre le marché plus attractif pour les entreprises et les investissements, le projet devrait être supplanté par une culture d'image. Cela apparaît comme une substitution de l'économie industrielle par l'économie de la culture avec laquelle la ville part à la recherche de son identité, comme dans le cas de Bordeaux. Ce phénomène se trouve au cœur des flux de la mondialisation et de la modernisation. Il explique pourquoi la proposition de Ricardo Bofill en 1988 – une composition néo-classique pour le quartier Bastide comme une sorte de miroir à l'égard de la Rive-Gauche – a été abandonnée. La ville a lancé le nouveau concours international d'idées d'Arc en Rêve pour lequel le projet des Deux Rives de Dominique Perrault est retenu en 1994. Son plan-masse met en valeur le paysage et redessine le territoire sur une trame urbaine, en s'appuyant sur la double ossature du réseau ferré<sup>27</sup>. L'urbanisation « verte » de la rive sera surlignée et irriguée par un système de parcs. Cette proposition pose sans doute la première pierre pour la transformation de la Rive Droite.

En 2000, Michel Desvigne, paysagiste, a participé à l'élaboration de la charte paysagère de Bordeaux. En effet, la ville veut se construire à partir des vides, y compris des friches industrielles et portuaires le long de la rive. L'espace ouvert et non bâti va structurer « l'espace de vie comme les marges, les blancs et les espacements organisent une page d'écriture jusqu'à la rendre lisible »<sup>28</sup>. Avec cette approche, le Schéma de cohérence territoriale de Bordeaux (2001) a défini le paysage dit « naturel » comme un « principe ordonnateur de la ville »<sup>29</sup>, en élaborant ensuite la « charpente paysagère ». Cette dernière est remplacée par la « trame verte » au niveau du Plan local d'urbanisme (2006), qui n'est plus un ensemble des espaces verts ponctuels, mais « un système de parc mis en réseau pour relier les principaux projets d'aménagement »<sup>30</sup>. La situation proposée représente comme un catalyseur urbain qui préfigure

---

<sup>27</sup> Double ossature du réseau ferré : les voies situées au bord du fleuve et celle parallèles à l'axe nord-sud.

<sup>28</sup> FOLLÉA (2003), p. 249-259.

<sup>29</sup> ASCHER (1995).

<sup>30</sup> BANZO & PROST (2009).



une transformation des possibles, transposée dans le réel.

Il s'agit ici d'une décision forte qui veut appuyer le développement des futurs quartiers sur la construction préalable d'un parc. Cette stratégie urbaine joue donc sur l'articulation des différentes temporalités du territoire : celle du projet paysager et celle du projet urbain. Un immense espace vert au cœur de la ville est emblématique, certes, mais il ne prend sens que si son rapport avec le futur quartier adjacent est bien développé. En outre, le caractère novateur de la transformation de la Rive Droite réside dans la richesse des projets de nature différente et dans l'inscription de la question du temps dans sa démarche urbanistique. Aujourd'hui, ces sites sont toujours en transformation, puisque ni le parc ni les quartiers ne sont achevés. Cependant, en jouant sur la dynamique d'un espace prévégétalisé, le site acquiert une certaine maturité et témoigne des transformations importantes, qui nécessitent une mise en parallèle avec les stratégies urbaines et la réalité des opérations. Le but est de démontrer que la question du temps est omniprésente dans la réflexion et qu'elle marque un tournant dans l'action des acteurs du territoire.

### *Genèse des stratégies temporelles, projet paysager et projet urbain*

Alain Juppé, le maire, a souligné : « L'aménagement [...] ne peut se faire que si la Garonne et le parc aux Angéliques sont le débouché naturel de ces quartiers à venir. [...] Bastide-Niel illustre bien cette nécessité du temps de maturation pour un projet »<sup>31</sup>. En effet, non seulement le projet paysager, mais les projets urbains de La Bastide sont également traversés par la question du temps. Cette dernière se traduit différemment selon l'opération et implique des conflits différents. De fait, de quelle manière peut-on corréliser les deux opérations, paysagères et urbaines ?

Le « grand paysage » de la ville est un des patrimoines importants de Bordeaux et la prise de conscience de ce patrimoine a progressé jour après jour, modifiant le cadre législatif, le comportement administratif ainsi que la vision des habitants. Desvigne a conçu le « parc aux Angéliques », dans le prolongement du parc des Berges sur 4 kilomètres de long. Ayant la sensibilité à la transformation nécessaire de la ville et de ses paysages, ses travaux ont tendance à valoriser le processus de transformation des territoires dans la durée. Pour lui, le temps est aussi

---

<sup>31</sup> Compte rendu de la rencontre : « La Caserne Niel, leçon #1 d'Agora », Direction générale de l'aménagement, 2008. URL : [bordeaux2030.fr](http://bordeaux2030.fr)

un facteur déterminant des projets urbains, dans la mesure où les projets de transformations des territoires soumettent la ville « à des corrections permanentes »<sup>32</sup>.

Son projet ambitieux vise à urbaniser une zone en plein cœur de la ville tout en renforçant le caractère naturel du site. Il a prévu que les friches industrielles se transforment en forêt alluviale. Il s'agit d'un parc construit et arboré qui se dessine sur les vestiges des dépôts alluvionnaires du fleuve. Il propose également un grand système de maillage qui ira depuis le quartier jusqu'à la berge, créant une structure vierge pour implanter les futurs quartiers. Son idée est de maîtriser les temporalités de ce projet paysager (durée de réalisation, la croissance de la matière végétale) pour donner des conditions d'évolution urbaine. Pour être plus précis, la réalisation de cette ossature verte avec des travaux en plusieurs temps, se traduit en quatre séquences différentes et évolue en relation avec les quartiers avoisinants. Cette stratégie démontre la manière dont la collectivité tente de planifier la production urbaine dans la durée en utilisant le temps du processus paysager à la fois comme une impulsion urbaine, un outil de la réflexion et une structure qui guide l'évolution d'un territoire cohérent.

Avec un processus qui joue sur des étapes de réalisations différentes, le parc est aménagé au fur et à mesure selon les possibilités. Les quatre séquences – séquence Queyries, séquence Brazza, séquence Deschamps, séquence Souys – correspondent respectivement aux trois réalisations : ZAC (Zone d'aménagement concerté) Bastide Niel, secteur Brazza, ZAC Garonne-Eiffel (fig. 1&2). Seule la Séquence Hardy est aménagée très tôt dans les années 90 à la sortie du pont de Pierre afin de préparer à l'implantation de la première ZAC dans le quartier Cœur de Bastide (Bastide 1).

---

<sup>32</sup> DESVIGNE (2009), p. 37.

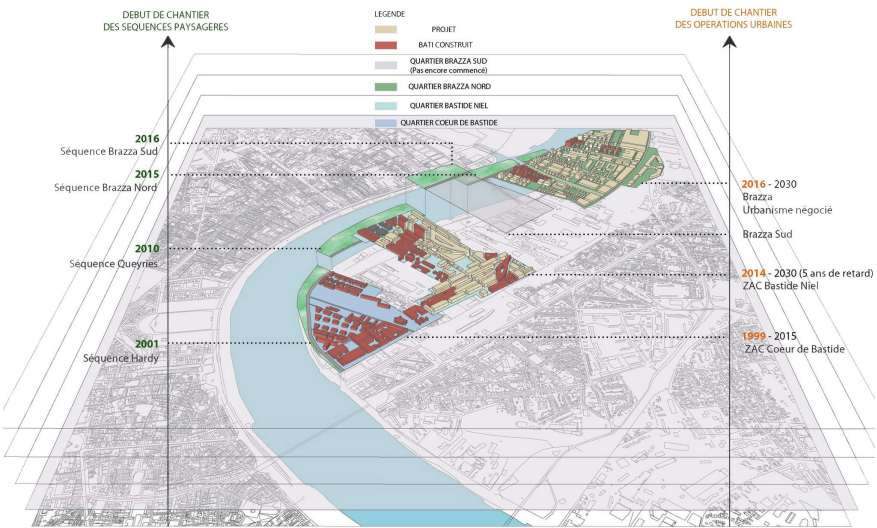


Figure 1 : Projet paysager et projet urbain, « un ensemble ordonnancé », © Phuoc Van Anh Nguyen

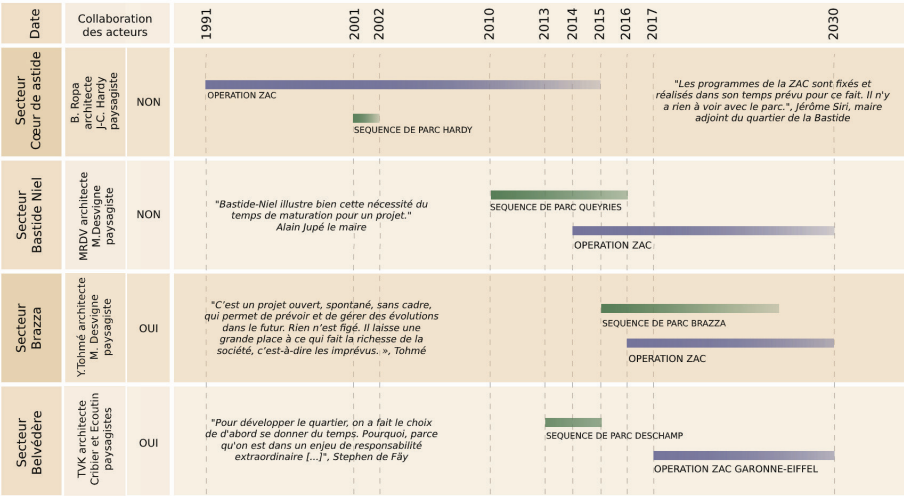


Figure 2 : L'émergence de la question du temps dans le discours des acteurs des différents secteurs de la Rive Droite de Bordeaux, © Phuoc Van Anh Nguyen

On constate que la question du temps s’inscrit progressivement dans la réflexion des acteurs (fig. 2). Le parc avant les logements, c’est aussi ce que souhaite le maire pour les quartiers de Deschamps. Le prolongement rapide des séquences paysagères peut dynamiser le secteur en attirant des visiteurs et des habitants. Nous voyons que pour la planification stratégique, le temps de production paysagère est mis en

avant (sauf la séquence Hardy-ZAC Cœur de Bastide), et justifié par les intérêts conjoints des habitants et de la construction urbaine.

On peut par ailleurs se demander pourquoi le quartier Bastide 1 se différencie. D'une part, la construction de ce quartier a débuté bien avant la rédaction de la charte paysagère. D'autre part, le territoire à l'époque était vide, il devait rentrer rapidement en mutation pour éviter les ralentissements indésirables. Le parc ainsi que la ZAC écrivent, chacun de leur côté, leur propre histoire. Évidemment, ce « faux mariage » est jugé comme « une erreur historique », « un brouillon de ce qui va être fait au niveau de la rive droite »<sup>33</sup>. D'ailleurs, le quartier s'est structuré autour du nouveau jardin botanique, une grande percée verte perpendiculaire à la Rive Droite, qui donne sens à tout l'aménagement.

Sur le plan procédural, l'ensemble du parc se dessine progressivement. Au niveau de l'aménagement, à part la première séquence Hardy, les autres ne sont pas tout à fait finies. Le choix de les laisser inachevées joue donc sur deux temps forts : le temps de constitution de la dynamique du lieu et le temps de génération de nouveau usage par les habitants. « L'usage est un temps ! », affirme Flore Scheurer, urbaniste-manageure de Bordeaux Métropole. Elle souligne à cet effet :

L'objectif principal était de montrer la façon d'aborder l'aménagement de la rive droite. Il est atteint avec la reconquête végétale même si le parc n'est pas terminé. Son aménagement va se poursuivre quand on aura des habitants et avec les habitants. Ces différents temps permettent de gérer les ressources financières selon les besoins effectifs. [...] Il y a le temps d'un premier usage, qui évite des dépenses d'aménagement sans connaître les attentes et besoins futurs<sup>34</sup>.

Malgré l'aspect inachevé, le parc, conçu en tant qu'une « nature intermédiaire », est aujourd'hui un des bonheurs des riverains. Les arbres sont plantés de manière très dense pour offrir rapidement une certaine qualité paysagère. À part les axes structurants, les chemins ne sont pas prédéfinis et ils apparaissent au fur et à mesure de la pratique des habitants. Cependant, au contraire des discours des acteurs, le parc ne joue pas le rôle d'une armature verte. Il crée une dynamique, une

---

<sup>33</sup> Extrait du débat entre : Rémi Cambau, Bastien Lauque, Bruno Fortier, Olivier Brochet, Pascal Gerasimo, Philippe Barrieu, Rudy Ricciotti : « Ville et paysage, quel visage pour la rive droite de bordeaux entre le nouveau pont Lucien-faure et le pont de Pierre ? », 2006, [Consulté le 12/7/2017] URL : Bordeaux2030.fr.

<sup>34</sup> Entretien avec Flore Scheurer, janvier 2021.

existence, et valorise le foncier, certes, mais n'ordonne pas la structure spatiale. En fait, les quartiers adjacents, Brazza et Bastide Niel dans le cas de cette recherche, sont non seulement déconnectés du parc, mais dissociés également l'un de l'autre. D'une part, la nature des projets est très différente. L'un joue sur l'agencement des volumes et l'organisation des espaces publics, l'autre favorise une architecture stylistique. D'autre part, la question du périmètre d'intervention et de limite est aussi problématique. Entre les deux quartiers se trouve une zone d'activité, actuellement en attente de projet d'aménagement. Le projet Brazzaligne, une promenade paysagère, délimite le côté est des quartiers. Au sud, se trouve la ligne de tramway et à l'ouest, nous avons le fleuve. En fait, les quartiers ont chacun leur propre identité et leur propre terrain de jeu. Le temps du grand territoire cohérent n'est donc pas soulevé.

En 2010, les études urbaines pré-opérationnelles de la ZAC Bastide Niel sont confiées à l'agence hollandaise MRDV. L'architecte urbaniste Winy Maas a conçu pour ce quartier un langage architectural original et stylistique. Des volumes géants en béton blanc, des toits inclinés et des îlots de formes particulières. Son travail prend donc en compte les tracés existants, ceux du réseau ferré. Il fait référence à un temps assez récent, à l'histoire industrielle et portuaire de la Rive Droite. Cependant, dans la proposition de Desvigne, on retrouve de longs îlots en lanière rayonnant en diagonale vers le fleuve. Les trames végétales à l'intérieur de ces îlots et le jeu entre le plein et le vide révèlent le principe de Perrault : « un quartier dans un parc ». Contrairement à Winy Maas, le paysagiste fait appel à un temps beaucoup plus ancien, celui de la géographie, en rappelant le style parcellaire hérité de la plaine alluviale. On constate ici que la prise en considération des différents temps peut mener à différentes réflexions. Des ateliers de discussion sont organisés entre les acteurs, ceux du projet de parc et ceux de la ZAC, mais on suppose que le désaccord entre les concepteurs fait que l'articulation entre les deux opérations ne soit apparemment pas une question prioritaire.

Sur la plaquette de l'agence MRDV, il existe une forte intention de présenter le projet de Bastide Niel uniquement dans son propre périmètre d'intervention. En plus, MRDV propose pour le quartier un processus de requalification paysagère par l'installation d'une pépinière afin de dépolluer le sol et de préparer des arbres plantés sur place pour le futur quartier. L'idée n'est pas réalisée, mais elle n'est pas loin de celle de Desvigne. On suppose que ces deux projets iront plus vite s'ils se réunissent sous le même mécanisme opérationnel. La croissance de

la nature prend du temps, mais ainsi vont les chantiers urbains. Le parc aux Angéliques peut devenir la pépinière de la ZAC pour faire gagner à la fois du temps et de l'argent.

En outre, le quartier proposé par Winy Maas est très dense, très bétonné. Son travail mise davantage sur le jeu volumétrique et moins sur l'espace public. Si Brazza, et même Bastide 1, offrent des percées vertes débouchant sur la Garonne, Bastide Niel ne développe aucun lien spatial avec le parc adjacent. D'après mes entretiens avec plusieurs architectes-urbanistes, pour assurer la dimension évolutive d'un quartier, il faut focaliser la réflexion sur l'espace public et laisser une certaine possibilité pour que les usages puissent évoluer. Ce n'est pas le cas ici avec l'effet artistique projeté sur l'apparence physique. Les formes sont figées et les cahiers de charges laissent peu de marge aux architectes des immeubles.

Par rapport à Bastide Niel, le projet Brazza se présente très différemment. Sur le plan procédural, il se réalise dans le cadre d'un urbanisme négocié. Sur le plan de conception, le projet est le fruit d'une réflexion commune entre Youssef Tohmé, l'architecte-urbaniste, et Michel Desvigne, paysagiste. Cette alliance permet des échanges interdisciplinaires pour concevoir et faire évoluer le plan-guide de Brazza. Desvigne et Tohmé ont structuré ce quartier avec une grande cohérence paysagère. L'architecte travaille sur les différents modes d'habitation. Le paysagiste propose pour le quartier une structure verte qui relie le Brazza sur la Garonne. On y retrouve les îlot-lanières perpendiculaires au fleuve, alternés avec des coulées vertes qui jouent comme l'espace public, irriguant le quartier en profondeur. Il s'agit d'une gradation d'espace depuis le parc aux Angéliques jusqu'au cœur d'îlot. Le consensus entre les concepteurs permet de créer un paysage unifié et de travailler sur l'organisation de l'ensemble des espaces. Cela permet une souplesse quant à l'évolution des usages. Comme affirmé par Tohmé :

C'est un projet ouvert, spontané, sans cadre, qui permet de prévoir et de gérer des évolutions dans le futur. Rien n'est figé. Il laisse une grande place à ce qui fait la richesse de la société, c'est-à-dire les imprévus<sup>35</sup>.

En réalité, le projet n'est pas aussi aéré, ni aussi vert qu'il devrait

---

<sup>35</sup> Extrait de l'entretien entre Youssef Tohmé et Rue89 Bordeaux, « Youssef Tohmé porte l'imprévu à bout de Brazza », 2014, [consulté le 15 juillet 2022], URL : <https://rue89bordeaux.com/>.



l'être. Déjà dans sa conception, il y a un changement considérable du nombre d'étages autorisés pour la construction. Aujourd'hui, sur le front de la Garonne, au débouché du pont Chaban, se trouvent des immeubles bétonnés qui vont jusqu'au R+12. Certaines percées vertes semblent relativement étroites entre les constructions jugées trop proches. Mais d'après les habitants, il y a une forte impression de fraîcheur et de végétation. Le rez-de-chaussée avec pilotis ne donne pas autant d'effet transparent qu'on le croirait, à cause des questions de techniques. Mais en général, il y a une harmonisation des espaces au long du parcours. Il est cependant trop tôt pour juger son efficacité, car plusieurs opérations ne sont pas achevées.

La mise en parallèle des deux projets ci-dessus montre à quel point l'articulation entre le projet paysager et le projet urbain peut apporter une figure urbaine plus ou moins cohérente. L'idée directrice est de baser le futur développement sur la dynamique d'une nature vivante, mais l'essentiel du travail réside dans la manière de concevoir l'espace public, l'élément dominant de l'urbanisme durable.

### *Un mode opératoire favorisant les mutations ?*

La question du temps ne s'inscrit pas seulement dans la conception du projet, mais également dans le choix du mode opératoire. À Bastide Niel, la gestion du temps long du projet se traduit dans l'approbation de la ZAC en 2009. Jérôme Siri, maire adjoint de ZAC Cœur de Bastide, souligne :

Le temps de réalisation des projets d'aménagement dans la transformation du territoire est capital. Nous avons choisi de procéder à des ZAC pour réduire le temps de réalisations. La ZAC Cœur de Bastide est commencée il y a quinze ans, maintenant le quartier est habité. La ZAC Bastide Niel s'est projetée dans la suite dans environ quinze ans. Le territoire se transforme vite<sup>36</sup>.

En outre, le mode de la régie déléguée est choisi pour la ZAC Cœur de Bastide. Elle permet une conduite d'opération d'aménagement par un organisme externe : Bordeaux Métropole Aménagement (BMA), qui garantit une opération plus rapide que celle interne prise en charge par la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB).

Sur une première ZAC, qu'on voulait absolument faire démarrer

---

<sup>36</sup> Entretien avec Jérôme Siri, mai 2017.



et réaliser très vite, dans des délais très courts (à propos de la ZAC Coeur de Bastide), disons que si on l'avait gardée en régie, on aurait peut-être été moins vite<sup>37</sup>.

D'après la CUB, la ZAC se représente comme un outil politique d'aménagement qui répond à une stratégie planificatrice dans la durée. D'une part, l'implantation des ZAC peut porter une impulsion rapide à l'activité immobilière d'habitation. D'autre part, sur le plan des procédures, l'opération de ZAC est pour l'aménageur un processus fiable. « Fiable », parce qu'il oblige les professionnels à élaborer une planification précise. La CUB souligne à cet égard que : « Sur le plan des procédures, la ZAC, c'est la chose la plus encadrée, la plus complète en matière de projets d'aménagement. [...] on a tout pensé à l'avance et on a tout prévu »<sup>38</sup>. On constate donc dans cette idée la recherche de quelque chose de figé et de bien planifié. C'est-à-dire une maîtrise totale du processus de projet, ce qui semble impossible aujourd'hui à cause de la montée des incertitudes. En réalité, la critique récurrente portée à ce type d'opération sectorielle est le temps long écoulé entre l'approbation d'une ZAC et sa réalisation. Elle est jugée inapte à s'adapter aux mutations. Sa rigidité face aux changements de programmes ou de périmètre d'intervention, ainsi que la complexité de ses procédures empêchent sa capacité à évoluer. Cela explique le conflit entre la ZAC et Darwin, un site alternatif porté par le groupe Évolution.

Ayant conscience de la lenteur des projets urbains, en 2008, la ville de Bordeaux a attribué des Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) au projet Darwin, initié par Philippe Barre et implanté dans le quartier Bastide-Niel. Ce projet présente l'esprit d'un « urbanisme au quotidien »<sup>39</sup> et la volonté de construire avec les habitants, les Darwiniens, considérés comme étant des *hackers* du territoire. C'est un terme par lequel le fondateur de Darwin entend proposer des solutions alternatives (*coworking*, commerces de proximité, ferme urbaine, etc.) centrées sur la résilience écologique et le partage. C'est la dynamique *bottom-up*, ce qui est totalement l'inverse de la culture urbaine traditionnelle.

Le succès inattendu de Darwin implique non seulement une expansion importante de ses emprises foncières, mais également des conflits avec la ZAC Bastide Niel sur le plan spatio-temporel. Le décalage du temps entre les deux dynamiques urbaines fragmente le

---

<sup>37</sup> IBARS (2007), p. 16.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>39</sup> Urbanisme au quotidien : terme utilisé par l'équipe de Darwin dans l'entretien en mars 2021.

territoire, aucun des deux ne prend en compte l'existence de l'autre dans ses propres orientations en matière d'aménagement. Aujourd'hui, les AOT sont finies, mais les Darwiniens continuent à squatter certains terrains de la ZAC. La ville a joué avec le temps et s'est piégée dans le temps. Il s'agit ici de requestionner la procédure de ZAC, un outil à double tranchant, qui facilite la gestion urbaine, mais reste peu adapté à l'évolutivité naturelle des dynamiques et mutations urbaines.

En fait, la procédure de ZAC comporte un dossier de création et un dossier de réalisation. Le premier annonce un programme prévisionnel des constructions. Le deuxième figure un programme global définitif, qui peut devenir un moyen de contrôle de la fidélité de l'opération par rapport aux objectifs initiaux. Même si la ZAC peut évoluer, cela entraîne probablement la procédure de concertation, les études liées à la réalisation et éventuellement des révisions du document d'urbanisme. En outre, la rémunération de l'aménageur provient uniquement de la vente foncière, de locations ou de concessions d'usage (ce qui est différent dans les cas de la Délégation de service public ou du marché). Le BMA entre donc en conflit avec le groupe Darwin, qui occupe illégalement les terrains appartenant à son périmètre d'intervention. Cela empêche le chantier et retarde la transformation du quartier. Depuis plusieurs années, la ZAC, Darwin et la mairie sont en dialogue. Le nouvel élu écologiste s'est penché sur ce problème à plusieurs reprises, mais jusqu'à septembre 2021, le problème n'évolue toujours pas. En janvier 2022, à la suite d'une délibération présentée au Conseil de Bordeaux Métropole, la ville renonce à la clause résolutoire inscrite dans l'acte de cession, et permet à l'écosystème Darwin de poursuivre son développement.

Tout ce temps perdu tourne autour de la question foncière et fait ressortir encore plus le cas du Braza. Avec l'urbanisme négocié, le quartier s'est construit au fur et à mesure selon la disponibilité des terrains. Cependant, pour pouvoir commencer la construction, la ville a acquis préalablement 13 hectares pour y créer une polarité attractive et vivante. La temporalité des autres opérations dépend de la volonté des propriétaires et des mutations socio-économiques. Ce fait permet au quartier de démarrer rapidement les chantiers sans attendre la maîtrise foncière totale. Bernard Louis Blanc, maire-adjoint, regrette cependant cette idée lancée par l'équipe précédente, car certains propriétaires privés gardent encore leurs terrains afin de spéculer sur la hausse du prix foncier. Le futur de la partie centrale du quartier reste encore incertain.

Dans une autre perspective, ce temps d'attente marque une pause dans les grands programmes. Il nous laisse la possibilité d'évaluer ce

qu'on construit aujourd'hui et d'examiner nos besoins de demain. Cette pause se présente en quelque sorte comme une marge pour revenir en arrière sur le cours du jeu. En réalité, les temps de la planification sont souvent très longs, mais lorsqu'on commence l'urbanisation, ils deviennent beaucoup trop courts. La dimension longue et prospective du temps disparaît, on focalise la fabrique urbaine sur le planning temporel dans le but de livrer les opérations dans le délai donné. Avec cette logique, il vaut mieux recalculer le périmètre d'intervention. La ville se construit progressivement en s'adaptant au fur et à mesure aux mutations. Le temps est en quelque sorte le remède pour les questions émergentes. La construction rapide des gros morceaux de ville bloque donc sa capacité de résilience. Ce problème est aussi central pour la construction des immenses ZAC, qui s'étendent sur plusieurs hectares.

Une autre question est de choisir un mode opératoire qui puisse répondre aux incertitudes. La souplesse de la procédure et des cahiers des charges est donc très importante. L'urbanisme négocié permet une hybridation des rôles en phase amont, ce qui favorise l'opérationnalité du projet. La participation des acteurs privés engage rapidement la conciliation entre le besoin de l'immédiat et l'intérêt de plus long terme. Les négociations demandent parfois plusieurs aller-retours et les résultats obtenus ne sont pas toujours les mêmes selon les différentes commissions. C'est ce qu'illustrent les projets « volumes capables » à Brazza. Le concept de Tohmé met l'accent sur l'évolutivité et l'adaptabilité de logement. Il s'agit des volumes à double niveau livrés sans le plancher intermédiaire. Ce type de logement est facilement accessible en termes de prix et le propriétaire peut l'aménager selon ses besoins et sa capacité financière. Toutefois, cela pose des questions juridiques concernant notamment le plancher de l'étage. Face au même problème, l'agence Moonsafari doit construire préalablement le plancher, tandis que l'agence A6A peut garder l'idée directrice de Tohmé. La différence réside dans les négociations qui sont cependant difficiles à évaluer, car la maîtrise d'ouvrage urbaine n'a pas assez de recul. Cela n'est pas le cas pour la ZAC. Sa démarche est unifiée sur l'ensemble des opérations, en revanche, son déroulement se fait une solide réputation d'opacité.

Enfin, il paraît primordial qu'un projet urbain soit apte à évoluer efficacement dans les temporalités de plus en plus courtes. Aujourd'hui, le projet ne répond pas seulement aux temps des générations des habitants, mais également aux temps politiques. Les mandats des élus ne sont pas sans conséquences sur la mutation des projets. Avec le nouveau maire écologiste, Pierre Hurmic, élu en juillet 2020, la ZAC Bastide Niel est

amendée en décembre 2020 afin de s'ajuster aux nouveaux objectifs. Parmi les initiatives de « mise au vert », se trouve la réorientation des programmes pour le quartier Bastide Niel, dans l'intention de construire plus d'espace végétalisé. Les espaces perméables sont passés de 5 à 9 hectares. Il s'agit d'une nouvelle sensibilité aux paysages et aux patrimoines verts. À cet égard, Scheurer affirme :

Il y a dix ans, on ne préservait pas la végétation existante sur site, seules les espèces protégées étaient considérées comme un patrimoine. Mais la situation a évolué et pour le nouvel élu il est important de garder la nature vivante quelle qu'elle soit. Le plan guide ne fige pas, il se modifie<sup>40</sup>.

Ce nouvel esprit a sans doute remanié d'autres projets d'aménagement, y compris Brazza. Il n'est donc plus l'heure de créer de grands parcs, mais de préserver des friches vertes. C'est ce qu'illustre le changement des programmes de la parcelle appartenant à Vinci Immobilier. Les écologistes demandent, dans le cadre de la Charte Brazza et de l'urbanisme négocié, la préservation de ce vaste îlot arboré. Face à ces mutations constantes, l'enjeu est donc de faire passer le projet entre la rigidité des documents réglementaires et la souplesse des contrats. On préconise également des modes d'interventions qui penchent davantage sur l'improvisation et moins sur l'anticipation.

### **Vers une nouvelle culture de projet urbain**

La reconnaissance des temps multiples de la ville incite les acteurs urbains à réinventer le projet urbain. Face aux fragmentations des temps, aux discordances des phénomènes qui s'écoulent à des rythmes distincts et aux contraintes temporelles nombreuses, il ne s'agit plus d'être enclavé dans les formes figées et dans les programmes précis, mais plutôt de saisir les opportunités émergentes et de « conjecturer les formes possibles du consensus »<sup>41</sup>, car « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »<sup>42</sup>.

En outre, la montée des incertitudes pousse les acteurs des politiques urbaines à préconiser le décentrement des savoirs et l'action collective, ce qui permet de prendre du recul pour mieux évaluer toutes les stratégies proposées. D'ailleurs, les territoires en action se trouvent

---

<sup>40</sup> Entretien avec Flore Scheurer, janvier 2021.

<sup>41</sup> GAUDIN, cité dans PINSON (1990), p. 155-201.

<sup>42</sup> BLONDEL (2000), p.7.

souvent en situation complexe, qui imbrique des interventions multiples à différentes échelles. Cela change progressivement les pratiques et s'accompagne comme corollaire de l'émergence d'un nouveau métier : l'urbaniste paysagiste. L'action binaire peut assurer l'articulation entre les temporalités du projet paysager et celles du projet urbain dans le but de mener à bien une organisation spatio-temporelle cohérente.

La relecture de la transformation de La Bastide, Bordeaux, vise à démontrer que la fabrique urbaine est une reconquête du temps. Ses projets sont emblématiques dans la mesure où sa fabrique urbaine est mise sur le projet paysager. Le temps du vivant est mis en avant en tant qu'une impulsion pour le développement des quartiers à venir. À travers les différentes interventions, on observe l'évolution progressive du rapport entre les acteurs. L'attention accrue accordée à la maîtrise du projet urbain dans la durée et à la cohérence paysagère fait appel aux compétences des paysagistes. Certes, une collaboration effective des acteurs garde un rôle central pour la réussite du projet. Dans le cas de la Rive Droite, travailler sur les opérations urbaines et paysagères de manière séquentielle est la manière dont la ville pousse la confrontation entre les paysagistes et les architectes urbanistes. Il s'agit de travailler dans la durée avec des opérations qui se succèdent. Il y a toujours du bon et du mauvais, mais l'expérience retirée de la réalité constructive va nourrir la réflexion des interventions à venir. La réflexion et l'opération ne s'inscrivent plus dans un déroulement linéaire comme deux phases successives, mais plutôt dans un temps cyclique, en décrivant une histoire urbaine évolutive.

#### BIBLIOGRAPHIE :

ASCHER François (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.

ASCHER François (1997), « Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme », *Annales de la Recherche Urbaine*, 77, p. 112-122.

BACHELARD Gaston (1936), *La dialectique de la durée*, Paris, Boivin.

BANZO Mayté & PROST Dominique (2009), « Aménagements paysagers et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise », *Mappemonde*, 93.

GUIGOU Jean-Louis (2000), *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement*, Paris, La Documentation Française.

- CASTEL Robert (2009), *La montée des incertitudes*, Paris, Le Seuil.
- DESIGNÉ Michel (1999), « Le paysage, la nature intermédiaire », *AMC, le Moniteur architecture*, 101, p. 60-68.
- DESIGNÉ Michel (2009), *Intermediate Natures: The Landscapes of Michel Desvigne*, Basel, Boston, Berlin, Birkhäuser Verlag AG.
- FOLLÉA Bertrand (2003), « Paysage et maîtrise de l'étalement urbain : l'exemple de l'agglomération bordelaise et de son SCOT », in APUMP & IET (dir.), *La Ville étalée en perspectives*, Nîmes, Champ social, p. 249-259.
- PINSON Gilles (1990), « Chapitre 2 / Anticipation », in PINSON Gilles (dir.), *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2009, p. 155-201.
- GODIER Patrice (2005), « État des lieux des projets : le socle d'observation », rapport POPSU, Dossier Sud-ouest : « La rive droite change », n°6, [En ligne].
- GWIAZDZINSKI Luc (2013a), « De l'hypothèse de la réversibilité, à la ville malléable et augmentée. Vers un néo-situationnisme », in SCHERRER Franck & VANIER Martin (dir.), *Villes, territoires, réversibilités*, Paris, Hermann, p. 205-219.
- GWIAZDZINSKI Luc (2013b), « Urbanisme des temps. Premières chorégraphies de la métropole hypermoderne », *L'Observatoire*, 43/2, p. 3-8.
- IBARS Jenny (2007), « ZAC communautaires en fabrication : « Cœur de Bastide » et « Quais de Floirac » », rapport POPSU, [En ligne].
- LEFEBVRE Henri (1969), *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos.
- LEFEBVRE Henri (1972), *Le droit à la ville. II, Espace et politique*, Paris, Anthropos.
- LÉVÊQUE Christian, MUXART Tatiana, ABBADIE Luc, WEILL Alain & VEN DER LEEUW Sander (2003), « L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions société-milieux », in LÉVÊQUE Christian & VEN DER LEEUW Sander (dir.), *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Paris, Elsevier, p. 110-129.
- LUGINBÜHL Yves (2012), *La mise en scène du monde, construction du paysage européen*, Paris, CNRS.

- MALLET Sandra (2013), « Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme », *EspacesTemps.net*, [En ligne].
- MALLET Sandra (dir.) (2014), « Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ? », Rapport n°12 PUCA 11/2100798473.
- MALLET Sandra & ZANETTI Thomas (2015), « Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15/2, [En ligne].
- MERLIN Pierre (1993), *L'urbanisme*, Paris, PUF, 2<sup>ème</sup> éd.
- RATOUIS Olivier & SCHOONBAERT Sylvain (2014), « Un Grand Bordeaux ? La fabrique de la métropole dans l'Entre-deux-Guerres », in *Inventer le Grand Paris. Regards croisés sur Paris et les métropoles : 1919-1944*, Paris, Petit Palais, [En ligne].
- SCHERRER Frank & VANIER Martin, (dir.) (2013), *Villes, Territoires, Réversibilités*, Paris, Hermann.
- TIBERGHIE Gilles A. (2020), « Une idée en paysage », in FROMONOT Françoise (dir), *Territoire en Projet, Michel Desvigne Paysagiste*, Birkhauser Verlag AG, p. 183-197.